



LOCATION SALLE DES FÊTES

Documents nécessaires :

- Le contrat signé
- Le règlement intérieur signé
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- Un chèque de caution de 1000€ pour la salle *
- Un chèque de caution de 300€ pour le ménage et le tri *
- Un chèque de 200€ si vous souhaitez le forfait ménage
- Un chèque de 500€ pour la sono (**uniquement salle Emile Joulain**)

Pour les non Lionnais, il convient de fournir également :

- Un justificatif de domicile
- Une photocopie de la carte d'identité du locataire

Les arrhes (30% du total) sont à régler le jour de la réservation par carte bancaire ou par chèque.

Le solde est à régler par chèque et sera encaissé à la fin de votre manifestation.

*Tous les chèques sont à libeller à l'ordre du trésor public.

*SANS L'INTERGRALITE DE CES DOCUMENTS, VOTRE RESERVATION NE POURRA ETRE
ACCEPTÉE*